



HAL
open science

Conférence internationale. Le foncier : enjeux et perspectives. Land law and natural resources management (Pondichéry, Inde, 17 au 19 mars 2006) [Compte-rendu de la conférence]

Jean-Pierre Chauveau

► **To cite this version:**

Jean-Pierre Chauveau. Conférence internationale. Le foncier : enjeux et perspectives. Land law and natural resources management (Pondichéry, Inde, 17 au 19 mars 2006) [Compte-rendu de la conférence]. Cahiers Agricultures, 2006, 15 (3), pp.317-317. hal-02654652

HAL Id: hal-02654652

<https://hal.inrae.fr/hal-02654652>

Submitted on 29 May 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

CONFÉRENCE INTERNATIONALE LE FONCIER - ENJEUX ET PERSPECTIVES LAND LAW AND NATURAL RESOURCES MANAGEMENT – COMPARATIVE PERSPECTIVES

(Pondichéry, Inde, 17 au 19 mars 2006)

L'Institut français de Pondichéry et le *Dr. Ambedkar Government Law College* organisaient cette conférence internationale sur « Les enjeux contemporains du foncier et de la gestion des ressources naturelles dans un contexte de globalisation », en association avec l'Association francophone d'anthropologie du droit et les facultés universitaires Saint Louis de Bruxelles.

La conférence réunissait une quarantaine de chercheurs et d'universitaires indiens (en majorité), européens (essentiellement français) et africains (Maghreb et Afrique subsaharienne). La rencontre de juristes, d'anthropologues du droit, d'anthropologues, de sociologues et de spécialistes de questions spécifiques, comme la mise en œuvre de réformes foncières, l'accès à l'eau, la gestion des ressources forestières et les droits des femmes et des minorités, ont permis des échanges interdisciplinaires et comparatifs sur des régions du monde où les enjeux autour du foncier et la gestion des ressources naturelles se présentent sous des aspects très variés.

L'intérêt global de cette manifestation fut indéniable, même si l'abondance des contributions n'a pas suffisamment permis des échanges approfondis entre les participants. Par exemple, le débat amorcé dans une contribution (Étienne Le Roy) sur l'influence des thèses de De Soto, favorables au titrage systématique, n'a pu être repris et envisagé sous un angle comparatif.

Pour ma part, j'ai retenu quelques aspects qui concernent la problématique foncière dans le cas indien et qui contrastent avec la situation générale de l'Afrique francophone qui nous est mieux connue. Par exemple, les prérogatives absolues des États membres de l'Union indienne en matière de réformes foncières et de gestion des ressources, l'indépendance sourcilleuse du pouvoir judiciaire (qui n'a pas pour autant la capacité de faire appliquer ses décisions, ce qui peut entraîner des situations de blocage), l'exclusion d'un cinquième au moins des populations rurales de l'accès durable à des droits fonciers pour des raisons qui tiennent à leur statut de caste ou de minorité tribale, l'importance dans les débats d'Organisations non gouvernementales (ONG) et d'associations activistes.

Certains de ces aspects rappellent les observations faites lors de la Conférence de Pretoria organisée par l'Institut français d'Afrique du Sud¹ et l'université de Pretoria (entre autres) les 28 et 29 novem-

¹ On notera au passage l'intérêt des Instituts français (d'Afrique du Sud, et de Pondichéry) pour le thème foncier et réformes agraires. On ne peut qu'encourager ces efforts, dans un domaine où les recherches anglophones ignorent le plus souvent la production scientifique francophone. À signaler aussi l'intérêt du ministère français des Affaires étrangères sur ce thème, sous forme d'un fonds de solidarité prioritaire (FSP) « Appui à l'élaboration des politiques foncières rurales » principalement consacré aux pays africains.

bre 2005 (*lire le compte rendu qui suit*). Dans les contributions sur l'Afrique australe apparaissait également la prégnance de l'héritage juridique britannique (fondé sur la *Common law*) associé à une politique d'administration indirecte. On retrouve en Inde cette influence, combinée au poids du système social hindou (comme elle a été combinée en Afrique du Sud avec le système de l'apartheid).

Ces observations militent pour une prise en compte documentée et comparative des trajectoires institutionnelles et politiques reliant les formes contemporaines de « gouvernance foncière » aux situations coloniales. Cette question n'a pas seulement un intérêt académique mais aussi un intérêt en termes de politique économique et de compréhension des « sentiers de dépendance » dans lesquels sont enchaînées les réformes foncières actuelles.

*Jean-Pierre Chauveau
Institut de recherche pour le
développement (IRD)
Unité de recherche « Régulations
foncières, stratégies des acteurs et
politiques publiques »
<chauveau@ensam.inra.fr>*